## Convention de prêt à usage individuel de matériel pédagogique adapté Utilisable en dehors du milieu scolaire

Secteur: SAINT PIERRE A	N° de Convention : 13300
Article 1:	
circulaires relatives au " financement de matériel pédagogique sensorielles, motrices ou mentales, intégrés en milieu ordinair	÷
Le Rectorat de la Reunion représenté par, <b>Le Recteur de la R</b> met à disposition de l'élève : DOMITIN ISAAC Né(e) le : domicilié :	
Les matériels pédagogiques individuel adaptés suivant :  - Deskjet 2510 CN3663P JBB immatriculé sous le n°  - 12485360L immatriculé sous le n° 1324 de type : Le	7.2
Valeur globale du matériel prêté 154 € pour son usage scolaire afin d'effectuer des travaux afférents à	à sa scolarité.
Article 2 :	
Ce prêt de matériel est consenti jusqu'au 31-07-2017, et est re	évisable selon l'évolution de la situation de l'utilisateur.
Article 3:	
Le cocontractant utilisateur et ses représentants déclarent sur l d'une aide pour l'acquisition ou d'un prêt d'un matériel similai	
Article 4:	
du matériel pédagogique désigné ci-dessus.Le cocontractant u le cadre de sa scolarité et pour effectuer des travaux afférents	veiller " en bon père de famille " à la garde et à la conservation tilisateur ne pourra utiliser, en classe et à son domicile, que dans à sa scolarité.Le tout à peine de dommages et intérêts, s'il y a s de porter à la connaissance du Rectorat tout sinistre affectant le

Article 5:

La souscription d'une assurance contractée par les représentants de l'utilisateur pour ce matériel est vivement conseillée.

matériel prêté. Il est rappelé que, conformément à l'article 1884 du Code civil, le responsabilité des représentants de l'utilisateur sera engagé en cas de perte, vol ou dégradation autre que celle liée à l'usage conforme du matériel.

## Article 6:

Les frais d'utilisation de ce matériel pouvant être amené au domicile sont, dans ce cadre, à la charge des représentants de l'utilisateur. A ce titre, les cartouches d'encre, le changement de batterie de l'ordinateur, et les éléments optionnels pouvant se greffer sur ces matériels sont à la charge de l'utilisateur.

A SAINT DENIS le 03-02-2014 Livré le:

Pour le Rectorat: NOM,PRENOM,QUALITE et SIGNATURE

1 / 1